



COMMUNE DE CORSEREY

PROCES-VERBAL

Assemblée du 13 décembre 2017

Début : 20 h 20

Fin : 22 h 40

Accueil de bienvenue par M. Yvan Jacquat, conseiller. Présentation de M. Yvan Roeske représentant de la Préfecture et remerciements pour sa présence.

Lieu : Salle communale Corserey

Présidence : M. Yvan Jacquat

Présences : 70 citoyennes et citoyens ayant le droit de vote + 5 personnes observatrices sans droit de vote. (Mlle Déborah Perriard, Mme Rey-Mermet, journaliste La Liberté, M. Yvan Roescke, délégué de M. le Préfet, M. Bobadilla, Mme Valérie Bavaud, caissière communale)

Scrutateurs : MM. Michel Brülhart, Stéphane Andrey, Vincent Jaquet et Guy-Lou Vuarnoz

Selon la coutume et la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), l'assemblée communale est enregistrée.

Conformément à la législation en vigueur, cette assemblée a été régulièrement convoquée. Ce mode de convocation ne suscitant aucune remarque, **M. Yvan Jacquat** rappelle l'ordre des tractanda, soit :

Tractanda:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
Le procès-verbal ne sera pas lu car il est publié sur le site internet.
2. Vote reconstruction ou non de la ferme communale incendiée.
3. Budgets 2018.

3.1 Budget de fonctionnement 2018.

- 3.1.1 Rapport de la commission financière
- 3.1.2 Approbation du budget de fonctionnement

3.2 Budget des investissements 2018.

- 3.2.1 Rapport de la commission financière
- 3.2.2 Achat NAS, vote du crédit

- 3.2.3 Achat ordinateur, vote du crédit
- 3.2.4 Remplacement ampoules éclairage public, vote du crédit
- 3.2.5 Etude tri externe déchets, vote du crédit
- 3.2.6 Approbation du budget des investissements.

- 4. Approbation règlement sur les écoles, nouveau cercle scolaire (point voté uniquement si le règlement est approuvé par la DICS et le Service des communes).
- 5. Approbation modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
- 6. Divers.

M. Yvan Jacquat précise que l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour présenté ci-dessus, toutefois le point 4 (approbation du règlement du nouveau cercle scolaire ne sera pas approuvé car il n'a pas été validé par les services de l'Etat). Il sera validé lors de l'assemblée de printemps.

Cet ordre du jour ne suscite aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2017

M. Yvan Jacquat propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du 8 mai 2017 avec mention de la remarque de M. Philippe Pauchard.

M. Philippe Pauchard a fait une remarque qui est plutôt un problème orthographique pouvant avoir des conséquences détonantes car le plastic avec **c** est une matière explosive. La matière plastique telle qu'on l'entend s'écrit **plastique**. A Corserey, chaque fois que l'on parlera de **plastique** c'est avec **que**.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2017 est approuvé à l'unanimité avec remarque de M. Philippe Pauchard.

2. Reconstruction ou non de la ferme communale

a) Récusation de la famille de M. Philippe Chatagny.

Ce vote touche particulièrement l'ancien locataire de la ferme communale incendiée, M. Philippe Chatagny.

Selon les articles 21 LCo, 65 LCo et 25 du règlement d'exécution, il est demandé à M. Philippe Chatagny et sa famille de se récuser du débat et du vote. Selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes art. 25,26, 27, 29 et 30 les membres concernés par la récusation sont :

- M. Philippe Chatagny et son épouse
- Ses enfants
- Son père et sa mère
- Son frère et son épouse

Au total 8 personnes se récusent comme demandé ci-dessus.

b) M. Yvan Jacquat rappelle les variantes possibles pour l'avenir :

1. Reconstruction à l'endroit actuel, indemnité ECAB max. Fr. 657'000.00, pas de dédommagement à l'exploitant.
 2. Non reconstruction, indemnité ECAB réduite, un dédommagement à l'exploitant.
 3. Reconstruction à un autre endroit, indemnité ECAB réduite, aucun dédommagement à l'exploitant.
 4. Infrastructure commune, indemnité ECAB réduite, un dédommagement à l'exploitant.
- a) Le conseil communal propose la non reconstruction avec dédommagement à l'exploitant. Le principe du calcul du dédommagement proposé par l'Institut agricole de Grangeneuve correspond au total des charges d'une ferme équivalente moins les engagements contractuels.

Le calcul du dédommagement sera établi par Grangeneuve et vérifié par la commission financière. Le plan de financement sera présenté lors de la prochaine assemblée communale.

Le conseil communal ne souhaite pas reconstruire car les pertes sur 30 ans sont estimées à Fr. 747'530.00 et dépassent largement l'indemnité ECAB ceci selon un scénario optimiste. A l'aide d'un slide M. Yvan Jacquat détaille le calcul du coût de la reconstruction sur les 30 ans. Il en ressort que le montant à investir est largement supérieur à une indemnité donnée à M. Philippe Chatagny.

Dans l'intérêt de la commune, il est donc évident de ne pas reconstruire.

De plus, l'Autorité foncière cantonale a pris la décision le 26.9.2017 d'accepter la répartition des terres communales donc par l'affermage par parcelles à tous les agriculteurs et d'approuver les contrats de bail à ferme agricole conclus le 26 mai 2014. Les conditions pour l'affermage par parcelle est possible car elle améliore d'autres entreprises agricoles. Cette décision est applicable même en cas de reconstruction de la ferme. Cette décision est exécutoire et ne peut être changée.

- L'exploitant M. Philippe Chatagny a donné son accord.
- Un remaniement parcellaire n'est pas d'actualité dans la commune.
- La reconstruction à l'endroit actuel n'est pas possible (normes environnementales pas remplies, bruits, odeurs.
- La reconstruction à l'endroit actuel est bloquante pour le développement du centre du village.
- L'époque où les communes investissaient dans les fermes est révolue.
- La reconstruction d'une ferme est un projet à risque pour une commune (compétence, délai de réalisation, réalités économiques).

La parole est donnée aux citoyens :

M. Edy Brunner : l'indemnité pour M. Philippe Chatagny est-elle pendante.

M. Yvan Jacquat : non, le principe de calcul a été défini, la décision prise ce soir par l'assemblée sera transmise à l'ECAB qui fixera également une indemnité pour le dommage incendie. Le dédommagement pour M. Philippe Chatagny sera étudié, un plan de financement sera finalisé.

M. Florian Chatagny : Est-ce que ce soir, il s'agit d'un vote de principe ou d'un vote final ?

M. Yvan Jacquat : comme mentionné ci-dessus afin d'établir le plan de financement le conseil communal souhaite que l'assemblée décide si oui ou non la ferme soit reconstruite. Dès la décision prise, elle sera transmise à l'ECAB et un plan de financement pour le dédommagement, qui sera peut-être échelonné, sera proposé lors d'une prochaine assemblée. Dès lors, les budgets seront modifiés. Il ne s'agit pas d'un vote d'intention de non reconstruction de la ferme mais d'un vote définitif.

La décision du conseil communal comporte la non-reconstruction de la ferme et le principe d'accorder une indemnité à M. Philippe Chatagny qui sera calculé selon des éléments bien précis.

M. Florian Chatagny : ce soir un budget sera voté, l'indemnité ECAB et le dédommagement pour M. Philippe Chatagny n'en font pas partie. Est-ce que le budget sera modifié. ?

M. Yvan Jacquat : non le conseil communal souhaite connaître l'indemnité ECAB et par la suite établira le plan de financement pour le dédommagement à M. Philippe Chatagny

M. Philippe Pauchard : est-ce que le conseil communal connaît les causes des incendies ?

M. Yvan Jacquat : les causes des incendies n'ont pas pu être déterminées.

MM. Gilbert Chatagny et Pascal Chatagny estiment que les terres communales ne devaient pas être réparties. Ceci a été réalisé d'une manière illégale.

M. Yvan Jacquat fait remarquer que l'Autorité foncière cantonale a pris une décision et a estimé que les terres communales peuvent être réparties entre tous les agriculteurs qu'il existe ou non une ferme. M. Pascal Chatagny n'a pas fait recours à cette décision et de plus il a signé pour la répartition des terres.

MM. Gilbert et Pascal Chatagny ne sont pas d'accord avec l'information de M. Yvan Jacquat. De plus, cette répartition des terres a généré des frais pour la commune qui n'ont pas été évalués.

M. Yvan Jacquat ne partage pas cet avis et pour preuve lit un extrait de la décision de l'AFC du 26.9.2017 mentionnant les motivations de sa décision. Il ressort principalement que tous les agriculteurs avaient donné leur accord à cette situation par la signature des contrats de bail à ferme agricole. Dans le cas d'espèces tous les agriculteurs ont leur centre d'exploitation sur le territoire de la commune et qu'il s'agit de 7 entreprises dignes d'être maintenues et majoritairement avec une potentielle solution de succession familiale. Selon analyse, quatre exploitations agricoles sur sept seront améliorées structurellement par l'opportunité de louer des terres tandis que 3 autres exploitations ne sont pas mises en danger, les exploitants en question ayant d'ailleurs donné leur accord à la nouvelle répartition et que dès lors, la condition de l'art. 31 al. 2 bis lit. b LBFA est remplie dans le cas d'espèces.

- ✓ Au nom de M. Philippe Chatagny, **M. Didier Perriard** prend la parole et lit une lettre exprimant le ressenti de la famille de M. Philippe Chatagny à la suite de cette situation. Il informe également l'assemblée de ses projets d'avenir (reconstruction d'une stabulation) et des changements à opérer suite à ces sinistres. Il soutient également la proposition du conseil communal de ne pas reconstruire la ferme.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont invités à se prononcer au vote à main levée : êtes-vous d'accord (oui) avec la proposition du conseil communal de ne pas reconstruire la ferme communale.

Les citoyennes et citoyens acceptent la non reconstruction de la ferme communale.

Résultat du vote :

Oui : 59

Abs : 11

Après ce vote, Mme Ballif Flouck quitte l'assemblée. Il reste donc 69 votants pour le vote des prochaines décisions.

3. Budget 2018

Le budget de fonctionnement détaillé a été publié sur le site internet.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	179'660.00	20'300.00	163'290.00	23'990.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	54'192.15	10'000.00	40'417.35	11'500.00
2	ENSEIGEMENT ET FORMATION	604'922.59	97'132.80	647'253.85	176'279.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	41'409.20	1'500.00	44'500.00	1'300.00
4	SANTE	139'844.75	1'000.00	139'639.35	1'000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	218'509.10		213'308.25	100.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	64'961.00		39'162.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	235'400.00	121'300.00	177'250.00	114'100.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	10'189.85		9'977.60	
9	FINANCES ET IMPOTS	47'412.00	1'347'527.00	111'000.00	1'268'897.00
	TOTALISATION	1'596'500.64	1'598'759.80	1'585'798.40	1'597'166.00
	Résultat	2'259.16		11'367.60	

M. Yvan Jacquat commente les divers postes :

0 Administration :

Réadaptation des charges salariales aux standards actuels
Idem pour les vacances du conseil communal

1 Ordre public :

Suite à la complexité des dossiers, demande de conseils juridiques
Militaire : entretien des installations de tir (participation commune Prez)

2 Enseignement et formation :

Différence des charges et produits provenant du changement de cercle scolaire
Autres postes : charges liées

3 Culte, culture et loisirs :

Pas de changement par rapport à l'année précédente

4 Santé :

Charges liées

5 Prévoyance sociale :

Légère différence principalement liée à la subvention des crèches et de l'aide sociale

6 Transports et communications :

Différence sur l'entretien des routes

Pour cette année : entretien spécial concernant l'éclairage (poteaux)

7 Protection et aménagement environnement :

Montant de Fr. 60'000.00 budgétisé pour divers travaux pour les canalisations des eaux

8 Economie publique :

Pas de changement par rapport à l'année précédente

9 Impôts

Montant évalué par rapport aux encaissements actuels, évolution positive des impôts basée sur l'augmentation de la population

La parole est donnée à la commission financière représentée par **M. Marc Jordan** :

3.1.1 Rapport de la commission financière

La commission financière a rencontré le conseil communal le 20 novembre 2017. A cette occasion, nous avons pu constater que le budget a été établi de manière correcte et professionnelle.

Les membres du conseil ont répondu avec satisfaction aux questions posées par notre commission. Afin d'améliorer la lecture de tous ces chiffres, nous avons proposé au conseil communal d'utiliser une autre couleur pour tous les postes concernant les charges liées, étant donné que nous n'avons aucun pouvoir sur celles-ci.

Nous recommandons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2018.

Questions des citoyens :

M. Florian Chatagny : Il constate qu'il n'a pas été présenté une planification financière.

les comptes 2016 – bénéfice de plus de Fr. 219'707.00 avant amortissement, budget 2017 – bénéfice de plus de Fr. 96'300.00 avant amortissement, budget 2018 – bénéfice de plus de Fr. 14'259.00 avant amortissement.

Au vu des années précédentes et de l'évolution des dépenses, le conseil a-t-il envisagé des mesures à prendre si le bénéfice fond d'année en année ? Est-ce que le conseil communal peut répondre à cette question.

M. Yvan Jacquat : une grosse dépense de Fr. 60'000.00 a été prévu pour l'entretien des canalisations usagées selon le rapport du PGEE. Il s'agit d'un entretien qui se déroulera uniquement sur cet exercice. Les canalisations sont vieillissantes et une rénovation et un contrôle sont nécessaires. C'est pourquoi il y a un montant supplémentaire par rapport aux autres années.

Les rentrées fiscales sont stables et le conseil communal n'a pas fait d'analyse dans ce sens-là.

La planification financière sera intégrée dans les tâches du conseil communal pour 2018.

M. Philippe Chatagny : pourquoi Fr. 60'000.00 pour réparer les canalisations ?

M. Claude Jacquiard répète qu'il s'agit de l'entretien du réseau selon le PGEE. Un curage et nettoyage ont été effectués cette année à l'Epine, rte de la Comba et Champ Devant. D'autres tronçons seront également contrôlés.

M. Bertrand Chatagny : les canalisations sont-elles détruites ou abîmées ?

M. Claude Jacquiard : les tuyaux au fil du temps se déforment, divers résidus stagnent dans les canalisations.

M. Edy Brunner souhaite connaître le coût des travaux effectués cette année ?

M. Claude Jacquiard : pour les quartiers de l'Epine, Champ Devant et la Comba le montant final s'élèvera à env. Fr. 15'000.00. Le travail final coûtera entre Fr. 20'000.00 et Fr. 25'000.00.

M. Philippe Chatagny estime qu'il n'y avait rien à entreprendre dans le quartier de l'Epine car lorsqu'il était encore conseiller des travaux ont été effectués.

M. Claude Jacquiard informe qu'après de nombreuses années, il a été nécessaire de repasser le curage et la caméra pour contrôler les conduites. Les travaux ont été plus conséquents à la rte de la Comba et Champ Devant. Un rapport est consultable au bureau communal.

M. Philippe Chatagny aimerait prendre connaissance du rapport établi par l'ingénieur qui justifie une dépense de Fr. 60'000.00 pour refaire des canalisations.

M. Philippe Chatagny invite l'assemblée à ne pas voter ces travaux. Le détail et rapport justifiant cette dépense n'ont pas été mis à disposition du conseil communal.

M. David Chatagny : comme il s'agit d'un montant unique pourquoi ne pas le mettre dans les investissements.

M. Yvan Jacquat répète qu'il s'agit de divers travaux d'entretien. Ce montant a été vérifié et calculé raisonnablement par Mme Nadine Andrey Vuichard. Cette dernière a fait l'étude avec sérieux et compétence. Le conseil communal lui a accordé toute sa confiance.

M. Sébastien Chatagny estime que certaines conduites communales d'eau potable sont très vieilles et doivent être réparées sans tarder. Lors des prochains budgets, il sera nécessaire de calculer les montants à mettre pour ces réparations qui deviennent primordiales si l'on ne veut pas d'ennuis.

M. Claude Jacquiard informe également qu'un PIEP (plan infrastructures eau potable) a été déposé auprès des services cantonaux pour examen. Il s'agit d'un outil qui permettra à la commune de planifier les travaux urgents à entreprendre.

M. Sébastien Chatagny demande que les tronçons concernés par les réfections soient présentés en détail sur le bulletin villageois.

M. Bertrand Chatagny demande que les comptes finaux de l'année précédente soient également publiés sur le document des budgets.

M. Florian Chatagny : est-ce que la décision de ne pas reconstruire la ferme communale est définitive ; les indemnités liées à cette décision (indemnité ECAB et le dédommagement à M. P. Chatagny) ne sont pas impactées dans le budget 2018.

M. Yvan Jacquat : comme il l'a déjà dit ci-dessus, le conseil communal attendait le vote de ce soir pour proposer un plan financier. Le vote de la non reconstruction de la ferme permet de demander l'indemnité ECAB. En parallèle, le plan de financement pour le dédommagement à M. Philippe Chatagny sera préparé. Le vote de ne pas reconstruire la ferme communale est définitif.

M. Florian Chatagny : dès que la question ci-dessus sera réglée est-ce que le budget 2018 sera modifié ou ceci sera reporté sur le budget 2019.

M. Yvan Jacquat : à voir, le conseil communal n'a pas ce soir la réponse car il y a plusieurs variantes possibles pour les budgets, une proposition sera faite à la prochaine assemblée. A ce stade, des éléments complémentaires sont nécessaires pour définir l'option qui sera prise.

Vote :

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le budget de fonctionnement 2018 mentionnant un bénéfice de Fr. 2'259.16 sont priés de se manifester à main levée.

Les citoyennes et citoyens ont approuvés le budget de fonctionnement 2018 mentionnant un bénéfice de Fr. 2'259.16 à la majorité.

Résultat du vote :

Oui : 32
Non : 31
Abs : 6

3.2 Budget des investissements

Le détail a été publié sur le site internet.

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	11'077.60		10'000.00	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	50'000.00		56'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	578'532.40		427'557.50	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	427'611.15		365'000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	25'000.00		25'000.00	
	TOTALISATION	1'092'221.15		883'557.50	
	Résultat		1'092'221.15		883'557.50

Principales remarques :

Total des investissements : 1'092'221.15
Report des années précédentes : 855'221.15
Nouveaux investissements : 237'000.00

Positions à voter ce soir : 92'000.00
Positions 2018 au budget pour votation ultérieure : 145'000.00

- Aménagement du cimetière : 50'000.00
- Remise en état de la place de l'ancienne ferme : 95'000.00

Tous les montants sont en CHF.

3.2.1 Le rapport de la commission financière est lu par M. Marc Jordan

La commission financière a proposé au conseil communal d'utiliser une autre couleur pour les postes reportés d'année en année afin d'éviter de poser des questions déjà traitées.

Nous recommandons à l'assemblée d'accepter le budget des investissements.

3.2.2 Achat NAS, vote du crédit

La proposition du conseil communal est d'installer deux systèmes de backup placés dans le local administratif et dans l'autre école. En alternative et en fonction de l'évolution de la vitesse de connexion internet, une variante avec stockage dans le cloud en Suisse sera réalisée.

Le système de sauvegarde des données de la commune tel qu'il existe actuellement n'est pas conforme aux requis actuels. Le montant de cet achat s'élève à Fr. 4'000.00.

M. Florian Chatagny informe que le poste 020.506.00 avec un montant de 4000 CHF était prévu pour l'achat d'un logiciel d'encaissement des impôts.

Il a été remplacé par l'achat de NAS pour Fr. 4'000.00.

M. Florian Chatagny propose à l'assemblée de refuser de voter ce montant. De plus, selon l'offre que lui-même a demandée, le coût d'un NAS est estimé à Fr. 650.00 + env. Fr. 200.00 pour l'installation.

M. Florian Chatagny rappelle que, dans le cadre de la mise en place de la plateforme XpertMeeting, le conseil communal a fait l'acquisition d'un serveur Windows. Il propose d'utiliser ce nouveau serveur Windows acheté récemment et situé dans le bureau communal pour effectuer cette sauvegarde.

Ainsi l'administration dispose déjà de 2 backups avec l'ordinateur de la secrétaire.

Pour lui, il est inutile de vouloir acheter deux NAS comme le propose le conseil communal. 1 serveur NAS est suffisant. Il ajoute que le serveur NAS pourrait être complété par une solution cloud plutôt qu'un deuxième NAS.

M. Yvan Jacquat estime judicieux de décentraliser le backup afin de ne pas garder toutes les données dans le bureau communal. En cas de pépin, la commune se retrouve dans un grave embarras. De plus, le montant de Fr. 4'000.00 n'est pas surfait pour du bon matériel, le travail d'adaptation et le transport des données.

M. Florian Chatagny maintient sa position et estime cet achat trop onéreux.

Le débat continue sur le bien-fondé de cet achat.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée un crédit de Fr. 4'000.00 pour mettre à jour le système de sauvegarde des données communales.

Au vote à main levée, les citoyens et citoyennes refusent le vote du crédit de Fr. 4'000.00 pour mettre à jour le système de sauvegarde des données communales.

Résultat du vote :

Oui : 19

Non : 39

Abs : 11

3.2.3 Achat ordinateur, vote du crédit

Le conseil communal propose de remplacer l'ordinateur communal qui se fait vieux (plus de 5 ans) pour un montant de Fr. 3'000.00.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée un crédit de Fr. 3'000.00 pour l'achat d'un ordinateur

Au vote à main levée, les citoyens et citoyennes approuvent à la majorité le crédit de Fr. 3'000.00 pour l'achat d'un ordinateur

Résultat du vote :

Oui : 67

Non : 2

3.2.4 Remplacement ampoules éclairage public, vote d'un crédit

A l'aide d'un slide, M. Yvan Jacquat détaille les lampadaires à changer. Le système LED permet une économie d'énergie.

Une partie du village a déjà été équipé en LED (21 luminaires pour un montant de Fr. 25'000.00 avec réduction de Fr. 300.00 par luminaire). Le solde à équiper correspond à 44 luminaires et 2 projecteurs. Cet équipement est sans réduction.

M. Edy Brunner demande pourquoi, il n'est pas possible d'obtenir une réduction sur cet équipement.

M. Claude Jacquiard informe que l'offre pour l'équipement précédent émanait du groupe e qui a fait une action en 2017 répartie sur l'ensemble des communes.

M. Sébastien Chatagny : avez-vous seulement une offre du groupe e.

M. Claude Jacquiard : oui, le conseil communal n'a pas vraiment le choix sur le fournisseur.

Cet objet suscite encore quelques questions d'ordre mineur. **M. Philippe Chatagny** informe que la Confédération exige ces économies d'énergie et donne un délai jusqu'à fin 2018 aux communes pour réaliser de telles infrastructures. Elles permettent une économie d'énergie d'env. 60 %.

M. Bertrand Chatagny a remarqué que dans le fonctionnement il y a un montant plus conséquent que les autres années pour l'entretien des luminaires.

M. Claude Jacquiard informe qu'il s'agit d'un montant prévu pour le contrôle des poteaux des luminaires afin de connaître leur état actuel (corrosion) et s'il est nécessaire de les remplacer.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée un crédit de Fr. 70'000.00 pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public.

Au vote à main levée, les citoyens et citoyennes approuvent à la majorité le crédit de Fr. 70'000.00 pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public.

Résultat du vote :

Oui : 67

Non : 2

3.2.5 Etude tri externe déchets, vote du crédit

M. Claude Jacquiard prend la parole et informe que les taxes sur les déchets encaissées actuellement à Corserey ne couvrent pas le pourcentage demandé par la loi. La commune n'est pas la seule dans ce cas-là.

Le vote du crédit d'une étude a pour but de choisir une solution qui peut être plus adéquate pour le tri des déchets et éventuellement faire des économies. De plus, l'installation de containers externes pour le papier et le verre pourraient décharger la déchetterie et permettrait une plus grande flexibilité aux citoyens pour déposer une partie de leurs déchets. D'autres alternatives comme la taxe au poids seront également étudiées.

M. Laurent Chatagny de Nicolas prend la parole et informe l'assemblée qu'il travaille au **srs** (tri de ramassage des déchets à Rosé). Il communique que la plupart des communes qui n'ont pas de déchetterie fermée envie les autres communes ayant ce système-là. Les dites communes n'ont pas de contrôle sur le dépôt des déchets que les citoyens ne trient pas et jettent dans les containers. Cela engendre des surcoûts non négligeables.

De plus, la commune est perdante d'installer des mollocks car leur contenance est très restreinte et il faudrait les vider très souvent. Cela reviendrait bien plus cher que le système actuel.

En résumé, la solution actuelle du tri des déchets est la moins coûteuse soit pour le contribuable, soit pour la commune.

La taxe au poids, basée sur le pollueur payeur demande l'achat d'un compacteur difficile à amortir pour une petite commune.

M. Claude Jacquiard estime que l'étude permettrait de savoir effectivement le coût des solutions de triage. Pour couvrir les frais actuels, qui est un problème à résoudre à plus ou moins long terme, la possibilité reste d'augmenter les taxes.

Une discussion s'ensuit sur le bien-fondé de cette étude.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée un crédit de Fr. 15'000.00 pour l'étude du tri externe des déchets.

Au vote à main levée, les citoyens et citoyens refusent à la majorité le crédit de Fr. 15'000.00 pour l'étude du tri des déchets.

Résultat du vote :

Oui : 4

Non : 60

Abs : 5

3.2.6 Approbation du budget des investissements.

Avant de passer au vote, le budget des investissements est corrigé, il est déduit les deux crédits refusés

Total des investissements :	1'092'221.15
./. refus crédit achat NAS	4'000.00
./. refus crédit étude tri externe des déchets	15'000.00
Total à voter	1'073'221.15

Avant de passer au vote :

M. Marc Jordan, président de la commission financière, demande si l'assemblée est d'accord de revoter le point concernant l'achat des NAS pour un montant inférieur au Fr. 4'000.00.

Vote :

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée s'ils acceptent de revoter le point du crédit de Fr. 1'500.00 comme proposé ci-dessus pour l'achat de NAS pour un système de sauvegarde des données communales.

Au vote à main levée, les citoyens et citoyennes acceptent à la majorité de revoter le point du crédit de Fr. 1'500.00 pour l'achat de NAS pour un système de sauvegarde des données communales.

Résultat du vote :

Oui : 43
Non : 22
Abs : 4

M. Yvan Jacquat avise qu'il sera difficile de trouver le matériel adéquat et de qualité pour Fr. 1'500.00.

Nouveau vote pour l'achat d'un NAS crédit de Fr. 1500.00.

Les citoyennes et citoyens sont priés de voter à main levée un crédit de Fr. 1'500.00 pour l'achat de NAS pour un système de sauvegarde des données communales.

Au vote à main levée, les citoyens et citoyennes acceptent à la majorité le crédit de Fr. 1'500.00 pour l'achat de NAS pour un système de sauvegarde des données communales.

Résultat du vote :

Oui : 59
Non : 3
Abs : 7

Avant de passer au vote, le budget des investissements est à nouveau corrigé

Total des investissements :	1'092'221.15
./. refus crédit achat NAS	4'000.00
./. refus crédit étude tri externe des déchets	15'000.00
Total à voter	1'073'221.15
+ achat NAS selon votation ci-dessus	1'500.00
Total à voter	1'074'721.15

M. Florian Chatagny informe qu'il n'est pas d'accord d'approuver ce budget concernant deux postes :

- Un montant de Fr. 90'000.00 a été mis pour la remise en état de la place de la ferme incendiée
- Un montant de Fr. 50'000.00 pour des travaux au cimetière

M. Yvan Jacquat informe que ces deux points ont été mis au budget mais demandent encore une étude de la part du conseil communal. Le vote des crédits sera proposé lors de la prochaine assemblée.

M. Philippe Chatagny prend la parole concernant les travaux exécutés pour la sécurisation du creux à purin.

Il s'est renseigné auprès de différents corps de pompiers, communes, ECAB, etc et aucune loi n'oblige les communes à créer des réserves d'eau. Il informe également que le creux a une fissure et les travaux entrepris ne résolvent pas le problème.

M. Yvan Jacquat confirme que les Services cantonaux ont demandé que les communes prennent des

mesures pour créer des réserves d'eau. Ce document peut être consulté à l'administration communale.

M. Philippe Chatagny estime cette information mensongère car personne n'est au courant d'une telle demande.

De plus, il brandit une bouteille d'eau montrant que l'eau actuellement dans la fosse n'est pas claire. Elle est trouble et selon lui, la fosse se remplit et si elle déborde le trop plein ira au ruisseau. Si le conseil communal n'agit pas immédiatement, il va déposer plainte à l'OPEN.

Lui-même avait une autre proposition pour sécuriser ce creux. Il répète que le conseil communal en prenant cette option n'a pas résolu le problème.

M. Philippe Chatagny demande le coût de cette sécurisation.

M. Claude Jacquiard informe que le montant est estimé à Fr. 28'000.00.

M. Philippe Chatagny estime que l'argent du contribuable a été jeté à la poubelle et répète que si le conseil communal ne réagit pas il y aura une dénonciation de sa part.

M. Yvan Jacquat prend note des remarques formulées par M. Philippe Chatagny.

M. Michel Brülhart demande que le rapport de la commission se fasse après les interventions des citoyens.

M. Yvan Jacquat prend note et vérifiera s'il n'y a pas de problèmes à faire ce changement

Vote :

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le budget des investissements pour un montant de Fr. 1'074'721.15 sont priés de se manifester à main levée

Au vote à main levée, les citoyens et citoyens refusent à la majorité le budget des investissements pour un montant de Fr. 1'074'721.15.

Résultat du vote :

Oui : 20

Non : 43

Abs : 6

M. Yvan Roeske de la Préfecture informe qu'une nouvelle assemblée sera convoquée dans les 60 jours pour le vote des budgets des investissements. Les votes de ce soir seront remis à l'ordre du jour sous réserve d'un contrôle de la loi s'y référant.

4. Approbation du règlement sur les écoles

Ce point ne sera pas voté lors de cette assemblée car les services cantonaux n'ont pas encore approuvé le règlement proposé par les communes du nouveau cercle scolaire

5. Approbation des modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Les détails des modifications ont été publiés sur le site internet. **Mme Isabelle Bersier** commente les principaux changements.

Vote :

Les citoyennes et citoyens qui acceptent les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont priés de se manifester à main levée.

Les citoyennes et citoyens approuvent à la majorité les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Résultat du vote :

Oui : 68

Abs : 1

6. Divers

✓ **Communication du conseil communal**

Au nom du conseil communal, M. Yvan Jacquat communique ce qui suit :

Le village traverse une période mouvementée. Le conseil communal étant soumis au secret de fonction ne s'exprimera pas sur les raisons des départs de deux conseillers communaux avec effet immédiat, Mme Nadine Vuichard et Mr Florian Chatagny.

Il déplore la situation dans la mesure où elle crée chez les citoyens de l'inquiétude. Les conseillers en place questionnent l'avenir quant aux possibilités de poursuivre le travail communal dans un contexte où la confiance et le soutien de la population ne seraient plus possibles.

Alors pourquoi est-il important pour nous trois d'être ici ce soir ?

Le conseil Communal est ici aujourd'hui de manière solidaire pour faire avancer le village sur des dossiers importants. Prendre le risque de démissions supplémentaires, c'est mettre le village sous tutelle, et perdre alors la possibilité de choisir et de construire notre présent, notre avenir, en y mettant nos priorités et nos sensibilités. Les priorités d'aujourd'hui sont en particulier l'avenir de la ferme communale, les écoles et le budget.

Concernant l'avenir de la ferme communale, il y a pratiquement une année jour pour jour, un paysan a été victime de deux incendies. Il ne nous appartient pas de juger les causes de ces drames, mais en qualité de citoyens responsables, il est de notre devoir de donner des réponses à la famille de M. Philippe Chatagny.

Concernant les écoles, dans 8 mois vos enfants vont intégrer un nouveau cercle scolaire. Le dossier avance bien, mais il y a encore beaucoup de travail devant nous.

Concernant le budget, son approbation est nécessaire au fonctionnement de la commune pour 2018.

Pour l'avenir proche, les dossiers concernant le PIEP, l'eau, la step, vont être au centre des préoccupations du conseil. Les projets de fusion reviennent peu à peu au sein du Conseil. En observant les mouvements du côté de l'AGGLO avec Avry et Matran, il faudra sans doute se questionner sur le futur de notre village. Pour négocier, il faut être deux et pour être en position de négocier, il vaut mieux faire envie que pitié. Notre village se doit de revenir au calme, tout en restant dynamique et concerné par ses priorités.

Avec les prochaines élections, le conseil communal espère retrouver des personnes osant s'engager dans ce cadre de responsabilités civiques.

Les conseillers actuels se mettent volontiers à leur disposition pour répondre aux questions en cas d'intérêt à cette fonction de conseiller communal.

Pour finir, le conseil souhaite relever que le départ rapide de nos collègues, Nadine Vuichard et Florian Chatagny, n'enlève rien au fait que leur travail pour la collectivité a été de grande qualité, et le conseil communal tenait à les remercier. Tradition se respectant, il remet à chacun un présent en signe de reconnaissance à leur engagement.

Il profite de remercier chaleureusement Marie-Claude Vuarnoz, secrétaire pour son dévouement. Sans elle, cette assemblée n'aurait pas été possible. A titre personnel, M. Yvan Jacquat remercie mes deux collègues du conseil communal. Leurs expériences et les débats constructifs autour de la réorganisation du conseil communal, de la fixation des priorités communales et de l'organisation de cette assemblée m'ont été très profitables et enrichissantes.

Un grand merci à M. Roeske Yvan, représentant de la Préfecture.

✓ **Communication de M. Marcel Privet**

M. Marcel Privet remercie toutes les personnes spécialement les pompiers qui ont lutté contre le feu qui a détruit son cabanon.

✓ **Etat de la situation de la rte de la Scie-au-Crot**

Le conseil communal a mandaté un nouvel ingénieur afin de contrôler les coûts de la réalisation de la rte de la Scie au Crot et pour envisager de nouvelles alternatives moins coûteuses. Les renseignements ont été publiés dans le bulletin villageois. M. Claude Jacquiard explique la situation actuelle et les études comparatives pour la réfection qui ont été publiées dans le bulletin villageois.

Un débat est lancé et **M. Philippe Chatagny** s'exprime et donne un historique de la décision prise pour refaire cette route. Il s'en suit un débat et (pour résumer) de nombreuses propositions sont émises afin de refaire cette route (bétonnage, enrobé, laisser en l'état et réparer au fur et à mesure les nids de poule, créer des ralentisseurs, interdire la route à la circulation, la signaler sans issue, riverains autorisés, etc).

M. Bertrand Chatagny estime que le projet à Fr 580'000.00 est surréaliste.

M. Yvan Jacquat prend note de ces remarques.

M. Pascal Chatagny trouve incompréhensible que le 2ème projet présenté par le conseil communal a doublé de prix.

M. Claude Jacquiard relève que le 2ème projet ne correspond pas au projet initial.

M. Philippe Chatagny : étant donné que la réfection de la route a été mise à l'enquête, pourquoi le conseil communal ne l'a-t-elle pas réalisée ? Il souhaite une réponse claire.

M. Claude Jacquiard informe que le conseil communal doit traiter une opposition.

M. Philippe Chatagny souhaite savoir qui a fait une opposition.

M. Patrice Brühlhart informe que c'est lui.

M. Philippe Chatagny ne comprend pas l'attitude de M. Patrice Brühlhart qui, d'une part, veut des terres communales et, d'autre part, ne soutient pas le conseil communal.

M. Patrice Brühlhart rétorque qu'avant de tenir de tels propos M. Philippe Chatagny pourrait se renseigner sur les raisons de son opposition.

M. Yvan Jacquat ramène l'ordre.

Le débat continue sur le bien-fondé de cette réfection de route.

M. Philippe Pauchard souhaite que les finances de la commune soient réparties équitablement entre les quartiers.

Le ménage communal est alimenté par l'argent de tous les contribuables. Il faut que les investissements soient répartis équitablement. Il constate que le Grand Clos et la Scie au Crot sont aménagés comme les Champs Elysés par rapport aux quartiers Champ Devant et La Comba. Dans ces quartiers, la commune donne un coup de balai à la fête des Rameaux, il n'y a plus eu de travaux depuis plus de 30 ans. A l'époque, lors de la pose des luminaires, les citoyens du quartier ont creusé les fondations. Des enfants empruntent également la route de la Comba et Champ Devant, rien n'est sécurisé, les piétons et véhicules sont sur le même espace.

Pour clore le sujet, **M. Yvan Jacquat** propose que dès que le conseil communal aura trouvé la solution adéquate pour la remise en état de cette route, un vote sera proposé lors de la prochaine assemblée : pas de remise en état ou remise en état version light.

M. Pascal Chatagny n'est pas d'accord, la réfection a déjà été votée, elle ne doit pas être revotée.

Divers avis sont encore exprimés concernant cet objet.

M. Yvan Roeske représentant de la Préfecture informe, sous réserve d'une recherche complémentaire dans la loi, qu'un vote pour une nouvelle variante de la route est possible car dans ce cas-là entre le 1er projet qui a été voté il y a quelques années et la variante proposée actuellement la situation a évoluée.

M. Philippe Chatagny demande si la construction ou non reconstruction de la ferme sera aussi revotée.
M. Yvan Jacquat : non le vote de ce soir est définitif.

M. David Chatagny estime qu'il est nécessaire de peser les décisions. L'argent qui ne sera pas mis sur cette route pourrait servir à la sécurisation du centre village.

✓ **Sécurisation creux purin faisant partie de la ferme incendiée**

M. Sébastien Chatagny demande au conseil communal d'agir pour éviter tout débordement d'eau polluée vers l'extérieur.

M. Yvan Jacquat affirme que la fosse a été nettoyée correctement à l'intérieur et qu'il s'agit peut-être de quelques résidus qui sont sur les murs et qui se sont mélangés.

M. Claude Jacquiard prend note et le problème sera résolu.

Diverses remarques sont émises par des citoyens sur cet objet.

M. Rémi Chatagny souhaite savoir à quel moment le montant a été voté pour faire ces travaux. Cela devait être voté en assemblée et cela n'a pas été fait

M. Yvan Jacquat informe que ce cas-là était une urgence, il fallait une sécurisation pour éviter des accidents notamment au niveau des enfants, il s'agissait d'une situation exceptionnelle et d'une action prioritaire. Dans ces cas-là le conseil communal a les compétences pour agir. Il fallait également éviter des risques pour l'environnement.

M. Philippe Chatagny n'est pas d'accord avec cette décision, il n'y avait pas besoin de faire une dalle, on pouvait faire autrement. C'est inacceptable.

Pour clore ce dossier **M. Yvan Jacquat** prend note des remarques de M. Philippe Chatagny. Il informe que les 5 conseillers en place ont pris une décision qui semblait la meilleure. M. Philippe Chatagny répète que ces travaux sont inappropriés et que le travail n'est pas fini, il y a encore des briques à débarrasser.

M. Yvan Jacquat prend note des remarques de M. Philippe Chatagny. Cependant, il relève qu'il y a deux places de libre pour servir la collectivité et que la porte est ouverte à toute personne compétente et intelligente.

M. Florian Chatagny prend la parole et informe que pour soutenir les collègues, la sécurisation de la fosse devait être faite. Le conseil devait prendre une décision pour sécuriser cette fosse. Il a fait un choix sur plusieurs variantes et a choisi celle qui semblait la plus judicieuse. Elle n'est peut-être pas parfaite, mais il fallait faire quelque chose. Pour le futur, il invite le conseil communal à mieux collaborer avec l'exploitant qui connaît le site mieux que personne.

M. Florian Chatagny désire revenir sur la déclaration du conseil communal. Yvan Jacquat a prononcé un mot très important qui est la confiance. Pour faire passer des projets en assemblée, il est important d'établir un lien de confiance entre l'assemblée et le conseil communal. Or la confiance ne se décrète pas, mais se travaille et demande de la transparence. L'assemblée de ce soir montre que le conseil communal est loin du compte. Je prends pour exemple les montants de 95'000 CHF pour la remise en état de la place de la ferme et les 50'000 CHF pour l'aménagement du cimetière votés à la hâte sans aucune explication aux citoyens. Ces deux éléments démontrent également que le conseil communal n'a aucune vision concrète pour l'aménagement du centre village.

Pour terminer sur une note constructive, j'invite le conseil communal et les citoyens à visiter le site internet de la commune de Cressier. Cette commune est de taille comparable à Corserey et vient de terminer l'aménagement de son centre village. Elle constitue un bon exemple du genre de projet que les citoyens attendent pour le centre village."

M. David Chatagny prend la parole et informe l'assemblée que pour avoir été responsable de l'organisation de deux manifestations importantes dans la commune, il y a toujours au final des personnes pour estimer que les organisateurs auraient pu faire mieux ou différemment. Il comprend donc très bien que le travail d'un exécutif n'est pas facile.

Toutefois, il trouve très déplacé que ce constat, ainsi que la mention de deux places libres au conseil, ait été utilisé par Yvan Jacquat comme argument en réponse à Philippe Chatagny, car s'il y a bien un citoyen qui a déjà donné un temps conséquent au conseil communal, c'est Philippe Chatagny.

L'assemblée applaudit M. David Chatagny pour son intervention et M. Yvan Jacquat dit entendre la remarque, mais ne pas la prendre.

M. Yvan Jacquat clôt l'assemblée et souhaite aux citoyens de belles fêtes de fin d'année.

Le conseiller communal :

Yvan Jacquat

La Secrétaire :

Marie-Claude Vuarnoz

en attente d'approbation